

# PLEUDIHEN

Village

03/02/2017 n°1886

[www.pleudihien.fr](http://www.pleudihien.fr)

## Pleudihien & Herschbach : déjà 37 ans d'amitié(s)

Voici 37 ans que la commune de Pleudihien est jumelée avec Herschbach, commune allemande de 2 900 habitants située dans le Westerwald entre Cologne et Francfort. En signant le « Partnerschaft/Jumelage » le 12 mai 1979, les maires de l'époque, Franz Beuler et Edmond Playoust, étaient convaincus de l'intérêt d'un tel échange pour l'avenir. Un échange symbole de paix et de réconciliation entre deux pays qui partageaient un passé douloureux.

Le résultat est à la hauteur des ambitions originelles tant le jumelage a marqué positivement l'histoire de nos communes. Tous les acteurs qui ont contribué ou qui participent encore à cette réussite peuvent en être fiers. Notre jumelage a permis de tisser de solides liens d'amitié franco-allemands, des liens allant parfois même au-delà de l'amitié... Le jumelage, ce sont des découvertes, des temps forts particulièrement festifs, des échanges multi-générationnels et de magnifiques moments de partage. Dans un monde qui se veut à la fois global et si individualiste, c'est un formidable élan de convivialité et de générosité entre nos deux pays.

Les échanges de jeunes, débutés en 1980, ont toujours autant de succès, preuve s'il en est de leur intérêt. De nombreux adolescents de Pleudihien et des communes environnantes en ont bénéficié et c'est une vraie satisfaction. Nous recevons aussi, chaque année, une équipe et ses supporters du SG Herschbach-Schenkelberg à l'occasion de l'EuroPoussins. Merci aux comités de jumelage et à l'EuroPoussins qui permettent ces échanges qui sont d'ores et déjà programmés pour 2017.

Les 27 et 28 janvier, nous avons eu le plaisir d'accueillir une délégation composée de Cordula Simmons, membre du comité d'Herschbach, Matthias Kiefer, 1<sup>er</sup> adjoint et président du comité, et Oliver Busch, 3<sup>ème</sup> adjoint. Matthias nous a confirmé, au nom de la Municipalité d'Herschbach et du comité allemand, toute l'importance que revêt ce partenariat. Lors de nos interventions respectives, nous avons tous deux rappelé que de grandes pages du jumelage s'étaient écrites grâce à la participation active d'autres associations locales. Associations à l'initiative de séjours organisés autour du football, du tennis, du Carnaval ou d'autres thèmes et dont beaucoup conservent en mémoire la qualité et l'esprit chaleureux. A Herschbach comme à Pleudihien, la volonté est de relancer ces échanges en complément de ceux organisés pour les jeunes. Nous avons pour cela besoin de l'implication de nouvelles énergies... Avec Sandrine Denoual, présidente du comité, nous faisons donc appel aux personnes désireuses de s'investir, via une association ou à titre personnel, à se faire connaître auprès du comité ou en Mairie.

Facteur d'ouverture, générateur de bonheur et gage de sérénité, le jumelage est une chance pour notre territoire. Nous fêterons en 2018/2019 son 40<sup>ème</sup> Anniversaire. Tous ensemble, comité de jumelage, élus, associations et citoyens, nous avons cette responsabilité de poursuivre cette très belle aventure et d'en profiter pleinement.

Es lebe Die Partnerschaft!

Vive le Jumelage!

M. David BOIXIERE, Maire

## Conseil Municipal du 26 janvier

Le Conseil Municipal a accepté la proposition de la commission des finances pour le financement des travaux de construction du restaurant scolaire et autorisé le maire à faire les demandes de prêts. Deux emprunts seront réalisés, l'un d'une durée de 20 ans pour la partie des dépenses ne bénéficiant pas de subvention ni du remboursement de la TVA, l'autre de 1 à 2 ans pour anticiper le versement des subventions et du remboursement de la TVA.

Le Conseil a décidé la réalisation de travaux pour améliorer l'étanchéité au niveau des vitraux afin d'éviter la dégradation des revêtements internes. Un diagnostic sera fait pour l'ensemble des 43 vitraux de l'église, l'entreprise Ciancia, de Pleudihien, a chiffré l'ensemble des travaux. Seuls les travaux les plus urgents seront réalisés cette année.

Le Conseil a créé une commission communale spécifique Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Cette commission qui est composée de Mr le maire BOIXIERE David, VASPART Michel, PANGAULT Bertrand, MEHEUST Véronique, ROBIN Patrice, GUILLERME Françoise, JUIN Didier, CHOUIN Pierre et HULAUD Jean-François, est chargée d'étudier les zonages, les règlements et d'exprimer les besoins de notre commune en matière d'urbanisme.

M. Bertrand PANGAULT, 1<sup>er</sup> Adjoint

## CENTRE CULTUREL

[bimpleudihien@wanadoo.fr](mailto:bimpleudihien@wanadoo.fr)

### ✓ BIBLIOTHEQUE 02.96.88.20.55

Lundi		14h-18h
Mardi	9h-12h30	
Mercredi	9h-12h30	14h-17h30
Judi		14h-17h30
Vendredi	10h-12h30	
Samedi	9h-12h30	

### Les RENDEZ-VOUS de la BIBLIOTHEQUE

Thème : le Carnaval

• Mercredi 8 février, à 15h30 : heure du conte (pour tous) + atelier créatif (à partir de 5 ans). Réservation recommandée.

### SALLE d'EXPOSITION

Créations réalisées par les résidents de la Maison de Retraite « La consolation » de Pleudihien sur Rance jusqu'au 25 février. Visible aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

## Infos pratiques

Sapeurs-pompiers : 112 ou 18 (d'un fixe)

Médecin : 15

Pharmacie : 3237

Assistante sociale : RDV au 02.96.80.00.80

Association « Soleil et Sourires » : contact Pleudihien : 02.96.83.20.75

Ambulances de La Rance : 02.96.83.38.64

Conciliateur de justice : permanence le jeudi de 14h à 16h30 en mairie de Pleudihien (☎ 02.96.83.20.20)

Taxi LEMOINE : 06.08.54.09.22

## MARCHE HEBDOMADAIRE

Tous les mardis entre 9h et 13h sur la place de la Mairie.

TRI SELECTIF (sacs jaunes) - Prochain ramassage dans les villages (tous les 15 jours - semaine paire) : mardi 7 février. Dans le bourg : tous les mardis.

## CONTROLE SANITAIRE

Date et lieu du prélèvement : 22 décembre 2016 - Le Val Hervelin. Nitrates (en NO<sub>3</sub>) : <2 mg/L (limite de qualité supérieure : 50).

Conclusion sanitaire : Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

# La CHRONIQUE du CENTENAIRE - 1914-1918

Extrait des récits de Monsieur Jean Pépin : « Février 1917, ma permission

à Pleudihen-sur-Rance ». (Suite du PV n° 1882 du vendredi 6 janvier 2017).

« Comme c'était vrai ! Nous fûmes Guillard et moi, au bureau pendant dix mois, jamais il n'arriva à établir une feuille de prêt. Il ne fit que passer à l'encre ce que j'avais préparé au crayon. Et encore ? Je me suis toujours demandé s'il n'avait vraiment aucune facilité ou s'il ne se donnait pas la peine. Probablement les deux ! Cela ne l'empêchait pas d'être hautain et arrogant - surtout au début - avec les hommes. Ce qui n'était pas de mon goût. Je le lui fis savoir maintes fois. Avec moi, il était servile, presque rampant. Il sentait que je lui étais indispensable.

Quoiqu'il en soit, nous étions en février 1917 et mon tour de permission arriva. Je partis, avec mes galons tout frais cousus pour Pleudihen, après avoir avancé le plus possible le travail de bureau, certain que je retrouverais les choses exactement en l'état quand je reviendrais. J'avais laissé la Batterie à Crèvecœur où tout le régiment faisait des manœuvres dont nous nous demandions bien le pourquoi. Le commandement français avait dû être averti que les Allemands préparaient un repli stratégique. Il fallait essayer de transformer ce repli en déroute. C'est pour cela qu'on nous entraînait. Ce fut encore une désillusion car les Allemands reculèrent de ce qu'ils voulaient mais rien de plus ». (A suivre).

\*\*\*\*\*

Extrait du mensuel Terre Information Magazine d'octobre 2016 : « La fourragère à l'honneur ».

« Aujourd'hui portée sur nos uniformes, la fourragère telle que nous la connaissons est apparue tandis que la bataille de Verdun faisait rage. Elle récompense les unités ayant eu au moins deux citations à l'ordre de l'armée ».

En 1916, l'insigne de la « fourragère » : Une circulaire du 21 avril 1916 définit la fourragère comme un insigne spécial destiné à rappeler d'une façon permanente les actions d'éclat de certains régiments et unités formant corps cités à l'ordre de l'armée. Cet insigne sera constitué par une fourragère aux couleurs de la croix de guerre. Son origine demeure obscure, mais elle semble trouver sa source dans la corde servant à lier les bottes de plants fourragers.

Sous le Premier Empire, la corde à fourragère des dragons autrichiens délaissa son côté utilitaire afin de devenir un accessoire : jaune pour les hussards, rouge pour les artilleurs, souvent agrémentée d'une raquette (grosse tresse plate). Elle fera partie de l'uniforme du soldat français jusqu'en 1871. La fourragère se présente sous sa forme originelle comme une tresse de coton de 6 mm se terminant par un nœud à 4 tours et un ferret (embout métallique en forme de « pointe »). A l'autre extrémité, un carré de drap d'uniforme bleu horizon permet de recevoir le bouton afin de la retenir. Le trèfle actuel apparaît sur les modèles de fantaisie à la fin de la Première Guerre mondiale avant de se populariser dans les années 30. Le cordon majoritairement vert avec des liserés rouges rappelle le ruban de la croix de guerre. Le ferret est en laiton sans distinction de couleur d'arme. Néanmoins la guerre continuant, cette limite a très vite été dépassée. La circulaire du 22 février 1918 instaure un système de couleurs de fourragère identifiant le nombre de citations obtenues par le corps (régiment, ...) : -2 à 3 citations : couleurs de la croix de guerre 1914-1918 (vert et rouge) ; -4 à 5 citations : couleurs de la médaille militaire (jaune et vert) ; -6 à 8 citations : couleur de la Légion d'honneur (rouge) ; -9 à 11 citations : fourragère double aux couleurs de la Légion d'honneur et de la croix de guerre 1914-1918 (seuls le RMLE / Légion étrangère et le RICM / Troupes de Marine, en ont été récipiendaires) ; -12 à 14 citations, et 15 voire plus : fourragères doubles, LH + MM et LH + LH (Jamais attribuées).

Les troupes françaises n'ont pas été les seules à se voir attribuer une fourragère, des unités britanniques, américaines et portugaises ont ainsi été décorées. L'attribution de la fourragère s'arrête de facto avec la cessation d'ouverture à l'obtention de la croix de guerre 1914-1918. La fourragère peut être portée par les soldats de tous grades (qui ont participé à des actions ayant permis l'obtention des citations à l'ordre de l'armée, obtenues par le corps). Certifié par une attestation du Chef de corps, l'insigne diffère du modèle général par son ferret orné du numéro du régiment, ou à défaut l'insigne de la formation est épinglé à sa place.

Une récompense collective : Le port de la fourragère a très tôt fait débat. Dès les années 20, cette décoration faisant partie de l'uniforme du régiment, ne doit cependant pas faire partie du paquetage. Le ministère de la Guerre a tout d'abord précisé que son port est une récompense collective destinée à récompenser l'unité plus que l'individu. Lors du service dans un état-major, l'officier ne peut y prétendre que s'il porte le numéro de l'unité à son col. Les cadres ayant combattu durant la Première Guerre mondiale s'émeuvent de voir les bleus (jeunes soldats) arborer une fourragère sans en connaître le prix. En 1924, André Maginot, ministre de la guerre, institutionnalise la remise de la fourragère : elle sera remise lors de la présentation au drapeau et il sera rappelé la valeur exceptionnelle de cet insigne (cette cérémonie est toujours d'actualité dans les formations).

L'histoire de la fourragère ne s'arrête pas à la Première Guerre mondiale. Les conflits et engagements de l'armée française conduiront à compléter ce système et à créer de nouveaux insignes. »

Le comité de rédaction ; I. Malabeux et J. Reungoat.

**RANCE ENVIRONNEMENT - Assemblée générale annuelle, samedi 4 février à 16h - salle des Fêtes de Pleudihen.** Les adhérents et les sympathisants, les élus, toute la population concernée, sont invités à poursuivre l'élan suscité lors des récentes conférences d'Henri Thébaud et à l'occasion du beau rassemblement du 26 novembre 2016 sur le barrage.

Il faut sauver La Rance. Nous ferons le point sur l'évolution de la situation et nos espoirs. Nous dégagerons ensemble les orientations à mettre en œuvre pour l'année 2017.

**SOCIÉTÉ DE CHASSE - Repas des chasseurs : samedi 4 mars à 20h.** Sociétaires, actionnaires et sympathisants de la commune peuvent y participer. Réservation obligatoire auprès des membres de la société de chasse ou auprès du président 02.96.88.21.71 ou 06.74.10.18.49

## STADE PLEUDIHENNAIS

• **Vendredi 03/02 - Chpt FOOT LOISIR. Journée : 13. Seniors (30 Ans et +)** se déplacent au FC St SAMSON, à 21h

• **Samedi 04/02 - Chpt Jeunes de LIGUE. Journée 10. U 15 A (PH)** se déplacent au FC PLOUFRAGAN 1, à 15h30. **Chpts Jeunes de DISTRICT. Journées :02 et 03 phase 2. U 18 B (D2)** reçoivent l'US LANVALLAY Foot 1, à 14h. Terrain synth. **Football à 8 de DISTRICT. U13 (N1)** se déplacent à UZEL à 14h. **U12 (N2)** se déplacent à MATIGNON, à 14h. **U12/13 (Fém.)** se déplacent à MONCONTOUR, à 14h. **Ecole de Football. U11 A-B** se déplacent à St BRIEUC et PLELAN, à 14h. **U10 A-B** se déplacent à TREDANIEL et PLOUER, à 14h. **U9, U8, U6/7 :** Entraînement de 10h à 12h.

• **Dimanche 05/02 - Chpts SENIORS de LIGUE et de DISTRICT. Journée : 14. Seniors A (DRH)** se déplacent à l'OC CESSON 2, à 15h. **Seniors B (D1)** se déplacent à l'AS BOBITAL 1, à 15h. **Seniors C (D3)** reçoivent le FC St LORMEL 1, à 15h. Terrain synth. **Seniors D (D4)** reçoivent l'AS BOBITAL 3, à 13h. Terrain synth.

**Service jeunesse - Ouverture de l'accueil de loisirs (3-11 ans) et de l'espace ados (collégiens, lycéens) du lundi 13 février au samedi 24 février.** Programmes disponibles à la mairie ou sur demande par e-mail : [pleudihen.jeunesse@orange.fr](mailto:pleudihen.jeunesse@orange.fr) Renseignements : José Escanez 02.96.83.20.20 ou 06.68.19.26.42.

## CLUB des AINES

- **Voyage en Corse du 15 au 22 mai 2017 :** visite de Bastia, Calvi, Ajaccio, le Cap Corse, Bonifacio, les calanques de Piana... Il reste quelques places. S'inscrire très rapidement : Jeanine DUFEL au 02.96.83.24.70
- **Samedi 29 avril - le club organise une sortie à la ferme « chez Marie Guerzaille »** à Saint Caradec (repas et spectacle).

## L'association RANCE JEUNESSE ANIMATION

⇒ **Repas dansant avec l'orchestre « Le Bon temps » - le samedi 18 février 2017, à 19h30,** à la salle des fêtes. Repas : 25€ avec apéritif, assiette océane, confit de canard, pommes de terre sarladaises, fromage, salade et café gourmand. Réservation : Jeanine DUFEL au 02.96.83.24.70 et auprès de tous les membres de l'association.

⇒ **Recrute pour son accueil de loisirs (juillet 2017) des animateurs et animatrices. Missions :** proposer des animations variées et assurer le bien être des enfants (3 à 12 ans). **Critères :** posséder si possible un diplôme dans l'animation (BAFA, BAFA stagiaire, cap petite enfance,...) ou être en formation. De bonnes connaissances en informatique ou dans les milieux artistiques, scientifiques, sportifs, culturels,..... seraient appréciées. Les **Candidatures** devront être manuscrites, accompagnées d'un C.V., d'une photo, et des photocopies des différents diplômes et seront adressées **le plus rapidement possible** à : **Mme DUFEL - Présidente de l'association R.J.A. 8 rue de la Fosse Even - 22690 PLEUDIHEN sur RANCE.**